



Ordonnance de télécom CRTC 2008-299

Ottawa, le 28 octobre 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	209	le 26 août 2008
Bell Canada	7150	le 26 août 2008
Kenora Municipal Telephone System	46	le 15 septembre 2008
MTS Allstream Inc.	661	le 26 septembre 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>